



46 rue Jules Lefebvre BP 90429

80 004 Amiens Cedex 1

03. 22.89.66.40

03.22.95.16.81

@ : eboissier@lfhf.fff.fr

SAISON 2025 / 2026

COMMISSION TECHNIQUE

FEMININES

DETECTION DES JEUNES U13F (Joueuses nées en 2013)
« RASSEMBLEMENT DEPARTEMENTAL N° 3 »

LIEU : AMIENS

STADE DE LA FACULTE DES SPORTS UPJV – Allée Paschal Grousset

Surface de jeu : **synthétique**

MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025 de 14H à 16H

HORAIRE RDV : 13H45

LISTE DES JOUEUSES U13F CONVOQUEES

Nom	Prénom	Club(nom)
LAJEUNESSE	SIHEM	A. ANCIENS ELEVES BRAY S/SOMME
BALEUR	ROBYNE TAYLOR	A. DE FOOTBALL D'AMIENS
DUPUICH	CLEA	A.S. CERISY
RANVIN	LOUANE	A.S. CERISY
LEROY	JADE	A.S. DU PAYS NESLOIS
GRIFFON	LOLA	A.S. DU PAYS NESLOIS
PEUVION	LAURINE	A.S. MUNICIPALE RIVERY
DIMPRE	EMMA	A.S. VILLERS BRETONNEUX
BOULANGER	NOELINE	AM. ANCIENS ELEVES CHAULNES
JAROSINSKI	CLEMENTINE	AM. ANCIENS ELEVES CHAULNES
VILLAIN TERNISIEN	JEANNE	AM. ANCIENS ELEVES CHAULNES
LECLERCQ	LOLA	AM. ANCIENS ELEVES CHAULNES
GHOUNIMI	HIND	AMIENS F.C.
DUVAL	CAPUCINE	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
LEROUX	SIRENA	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
ANDASMAS	LAIYNA	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
THOMAIDIS	LUCIE	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
BLERIOT TATTEBAUT	TIMEA	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
VEIGA	HANA	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
HUARD	MANON	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
DINE	ELMAS	AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
DAMAY	LOUISE	ASSOCIATION SPORTIVE VISMES-MAISNIERES
HOORELBEKE	SOLENE	ASSOCIATION SPORTIVE VISMES-MAISNIERES
CAYEUX	LYA	ASSOCIATION SPORTIVE VISMES-MAISNIERES
LE GALL	ELISA	AVENIR DE L'ETOILE
WALLET	EMMA	C.S. CRECY EN PONTHIEU
MOISAN	LOUANE	CANDAS ABC2F

LEGLEY PAEZ REQUENA	LEAH	E.S. CHEMINOTS LONGUEAU
LOMBARD	ZOE	E.S. CHEMINOTS LONGUEAU
FEUILLETTE	INES	E.S. CHEMINOTS LONGUEAU
GHYS	MAYALINE	ENT. LE TITRE-SAILLY FLIBEAUCOUR
VAILLANT DA SILVA	NAIAH	ENT.S. CAGNY
HURET	YELINA	ENT.S. HARONDEL
DANTIN	MAEVA	ESP.S. PIGEONNIER AMIENS
NOBLESSE	EMMY	ET. S. DES DEUX VALLEES
ROUANET	PAULINE	F.C. GROUCHES LUCHUEL
GRENON	LOULI	F.C. GROUCHES LUCHUEL
BENLACHGAR	NAJOI	F.C. PORTO PORTUGAIS AMIENS
BENLACHGAR	HAYATE	F.C. PORTO PORTUGAIS AMIENS
DANDRE	JANELLE	FOOTBALL CLUB BEAUVILLE
DUFOUR	JADE	FUTSAL C. CAYEUX
DEVIENNE	ALICE	FUTSAL C. CAYEUX
SUEUR	MAELIE	FUTSAL C. CAYEUX
CREPIN	LENA	FUTSAL C. CAYEUX
GODARD	KHELIA	LA FRATERNELLE AILLY S/NOYE
RODRIGUES DA CUNHA	CLARA	LA FRATERNELLE AILLY S/NOYE
BEAUDHUIN	KATALEYA	MONTDIDIER A.C.
PETIT	JADE	MONTDIDIER A.C.
FRANCOIS	LOUISE	MONTDIDIER A.C.
LEQUEUX	CASSIE	MONTDIDIER A.C.
CAZIER	ELOISE	O. AMIENS
BASTIT DUBUSSET	ANGELINA	O. AMIENS
COYETTE	MAILY	O. DE MONCHY-LAGACHE
JULLIEN	CHLOE	O. LE HAMEL
MARTIN	SIDNEY	RC SALOUEL SALEUX FOOTBALL
TAVERNIER	LUCILE	S.C. ABBEVILLE COTE PICARDE
CAYEUX	ESTELLE	S.C. FLIXECOURT
DAHLOUK	LILA	S.C. FLIXECOURT
CALIPPE	EMMA	U. S. NIBAS FRESSENNEVILLE
MIHATSEK	LEONIE	U. S. NIBAS FRESSENNEVILLE
CARRON	MAUDE	U.S. BETHENCOURT S/MER
PETILLEON	CAMILLE	U.S. CARTIGNY-BUIRE
DURAND	NAELLE	U.S. CORBIE
CARDON	JULIA	U.S. HANGEST EN SANTERRE
BRULIN	MARIE	U.S. HANGEST EN SANTERRE
GRIVEL	LILA	U.S. NEUILLY L'HOPITAL
CORVE	HONORINE	U.S. QUEND
ROUSSEL	LOUNA	U.S. QUEND
CANDILLON	PAULINE	U.S. ROSIERES

ENCADREMENT	BOISSIER EMMAUEL - CARON BAPTISTE – DANTIN ANGELIQUE – TERNISIEN JULIE – LELONG GRAZIELLA – HEURTEL QUENTIN – GRESSIER CELIA + MEMBRES CT et EDUCATEURS et EDUCATRICES DE CLUBS
-------------	---

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), N. Cauvin (Pt Commission Technique), P. Foure (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l’intermédiaire de son club et d’observer les directives qui lui sont données.

80) *S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.*

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUSE DEVRA SE MUNIR :

• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	